

PROCES VERBAL
de la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 30 mars 2016 à 19h00
(salle des Dolines aux Moussières)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Monique Lanaud (suppléante de Yves Poète), François Casagrande (suppléant de Bernard Fellmann), Jean-Jacques Baroni, Josette Piers, Christophe Masson, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Francis Moricheau, Alexandre Stephan, Jean-Marc Rubat-Du Merac, Elisabeth Garcia (suppléante de Anne-Christine Donze), Philippe Passot, Jacques Lançon, Patricia Ville, Isabelle Heurtier, Eliane Grenard, Sandra Grostabussiat (suppléante de Véronique Beaud), Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Nicole Pedroletti, Alain Duraffourg (suppléant de Jean-Paul Bernasconi), Bruno Dutel, Roland Demange, Jean-Louis Millet, Françoise Robert, Pascal Bruley, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Catherine Joubert, Philippe Lutic, Isabelle Billard, Jessica Tarquinio, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Alain Waille, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Daniel Monneret, Frédéric Ollitrault, Jean-Daniel Maire

EXCUSES : Yves Poète, Bernard Fellmann, Anne Christine Donze, Véronique Beaud, Jean-Paul Bernasconi,

ABSENTS : Isabelle Dunod

POUVOIRS :

Bruno Dutel a donné pouvoir à Jean-Louis David, Régis Martin a donné pouvoir à Jean-Louis Millet, Michel Bontemps a donné pouvoir à Catherine Joubert, Noël Invernizzi a donné pouvoir à Philippe Lutic, Harry Lavanne a donné pouvoir à Jacques Muyard, Céline Palierne a donné pouvoir à Herminia Elineau, Pierre Favre a donné pouvoir à Françoise Robert, Sylvie Vincent-Genod a donné pouvoir à Pascal Bruley, Chafia Grenard a donné pouvoir à Isabelle Billard, Nelly Durandot a donné pouvoir à Alain Waille, Daniel Jacquenod a donné pouvoir à Josette Piers

Soit 43 présents et 11 pouvoirs soit 54 votants

La convocation pour la séance 30 mars 2016 datée du 23 mars 2016, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Raphaël PERRIN, ouvre la séance à 19 h 15, remercie la municipalité des Moussières qui nous accueille ce soir. Il remercie également les participants pour leur présence et donne lecture des excuses et des procurations.

Le président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance. Frédéric Ollitrault et Jean Daniel Maire sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

Le quorum étant largement atteint, le président propose alors de débiter l'ordre du jour.

1. Communications officielles (annexe 1)

1.1. Décisions prises par le Président du n°01-2016 à 03-2016

- Exonération tarifaire d'une élève au conservatoire - suite arrêt cours d'éveil au 1^{er} trimestre
- Avenant au bail précaire de location 20 rue Carnot SAS Jules Millet Saint-Claude - Prolongation du bail 6 mois
- Exonération tarifaire de deux élèves au conservatoire - suite déménagement

Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

1.2. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 2 mars 2016

- Télétransmission des actes - Validation d'un prestataire unique pour la télétransmission CERTEUROPE via le SIEDEC
- Médiathèque tête de réseau : avenant au marché maîtrise d'œuvre Mauger
Marché de maîtrise d'œuvre initial 529 792.75 € HT, montant global de l'avenant 55 772.35 € HT
Nouveau montant du marché 584 728.75 € HT. Avenant validé par la CAO du 12 février 2016. Prise en compte du prolongement de la phase DET + mission complémentaire cabinet Lazzarotto et CVF.
- Médiathèque tête de réseau : avenants aux marchés de travaux
 - ⇒ Avenant n° 2 au lot 6 – Menuiseries extérieures bois aluminium – Entreprise PAGET : Remplacement 11 œils de bœuf dans les combles, pour un montant de 5 478,00 € HT soit +6.34 % d'augmentation par rapport au marché de base HT.
 - ⇒ Avenant n°1 au lot 12 - Faux Plafonds-Reverchon : Réalisation d'un faux plafond et suppression des Wall panel au R+2-pour un montant de -6 430.50 € soit - 23.18 % de diminution par rapport au marché de base HT.

Avenants validés par la CAO du 12 février 2016

- Office de Tourisme : acompte sur subvention de fonctionnement 2016 - Avance de subvention dans l'attente du vote du budget EPIC pour charges de fonctionnement
- Zone de Chamfrévan : Mattéi primeurs –Annulation de la vente suite refus de prêt et intégration du dépôt de garantie
- Manifestation « Nos fermes ouvertes » propositions 2016 - 3^{ème} édition, coordination de la manifestation confiée au CPIE pour un montant de 5 000 € TTC
- Pôle du Tomachon : Bail clinique de l'œil - Bail de 6 ans avec Ophtalmo 01
- Pôle du Tomachon : Bail CIO - Prolongation du bail de 6 mois
- Adhésion groupement de commandes organisée par le SIEDEC pour fourniture de gaz et électricité
- Eglise de la Rixouse : restauration de la toiture - approbation du projet de travaux et sollicitation DETR Travaux estimés : 130 092.88 € HT, sollicitation DETR pour 52 037.15 €
- Domaine nordique des Hautes-Combes : attribution du marché « Equipement en signalétique d'accueil » - Entreprise retenue Blanc Publicité SARL pour 50 561 € HT
- ASF : Partenariat avec France Bleu Besançon
Partenariat dans le cadre de la promotion de l'ASF contre 1 gratuité (accompagné d'un payant) espace muséographique au porteur de la carte « Club – Franc Bleu Besançon »
- ASF : Offre de réduction de l'espace muséographique de l'ASF – camping du Surchauffant
Partenariat dans le cadre de la promotion de l'ASF via livret d'accueil du camping 1 bon de réduction avec 1 entrée à tarif réduit 4€

- ASF : Voix du Jura – entrées gratuites en vue de jeux concours
Partenariat dans le cadre d'un jeux concours 20 places gratuites espaces muséographiques pour 1 payante
- ASF convention de stages
Partenariat avec les artisans pour stages créatifs destinés au public
- ASF convention boutique avec artisans
Convention définissant les modalités de dépôt vente des produits des artisans
- ASF convention démonstration
Convention définissant les modalités de démonstrations des artisans
- Conservatoire : Convention de mise à disposition de locaux - festival de musique du Haut Jura
Mise à disposition gracieuse le 22 mars de la salle 3 dans le cadre de sa programmation « jeune public »
- Conservatoire : Convention de mise à disposition de locaux et de matériel - académie musicale du Jura

Aucune remarque n'étant formulée ces actes sont entérinés.

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 février 2016 (annexe 2)

Le compte rendu du conseil communautaire du 24 février 2016 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Le président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le compte-rendu.

Francis Lahaut souhaite apporter quelques corrections quant à son intervention lors du dernier conseil communautaire à la page 12 de celui-ci :

Trois explications :

- **la réforme de la fiscalité des entreprises** qui nous a fait perdre le dynamisme de la taxe professionnelle,
- ...
- **la faiblesse des taux d'imposition de la fiscalité des ménages.** Avec un taux de 3.38% sur la taxe foncière, le produit fiscal est de 760 000 €. **Si on appliquait sur nos bases d'imposition** le taux de la taxe foncière de certaines communautés de communes voisines, le produit **pourrait passer** de 1 850 000 € à 2 095 000 €. L'état pourrait dormir sur ses deux oreilles. »

Le président met le présent compte-rendu au vote avec les corrections. Il est adopté (résultat des votes : 53 pour – 0 contre – 1 abstention).

3. Administration générale

3.1. SMAAHJ

Le président précise que par courrier en date du 19 janvier 2016, le SMAAHJ nous sollicite sur deux points : le changement d'adresse au 1 place des Carmes à Saint-Claude et l'adhésion au SMAAHJ de la commune des Rousses.

Le président propose de valider ces deux propositions et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces propositions (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstentions)

3.2. Représentation de Lavans les Saint-Claude au SICTOM

Le président informe que la commune de Lavans nous a fait part de sa proposition de délégués suite à la création d'une commune nouvelle entre les communes de Lavans les Saint-Claude et Ponthoux qui propose en vue de siéger au comité syndical du SICTOM les délégués suivants :

Délégués	Suppléants
Antoine PULICE	Alain PREVITALE
Bruno PERRIER	Cécile CHIQUET

Philippe Passot précise qu'il est nécessaire de modifier l'intitulé des délibérations concernant Lavans les Saint-Claude et Ponthoux puisque ces deux communes n'en forment plus qu'une seule sous le nom de Lavans les Saint-Claude.

Le président valide la présente remarque et propose au conseil de délibérer sur la représentation de la commune nouvelle de Lavans les St Claude Au SICTOM. Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces propositions (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

3.3. Représentation de Lavans les Saint-Claude au SMAAHJ

Le président indique que la commune de Lavans les Saint-Claude nous fait part de sa proposition de délégués suite à la création d'une commune nouvelle entre les communes de Lavans et Ponthoux. Elle propose en vue de siéger au comité syndical du SMAAHJ les délégués suivants :

Délégués	Suppléants
Claude COTTET-GIGUET	Geneviève ROZIER
Sylvette LORGE	Bruno PERRIER
Roxane CHAPLET	Mélanie BOUVERET

Le président propose au conseil communautaire de valider la présente proposition en tenant compte des propos de Philippe Passot concernant la commune nouvelle et cette représentation. Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces propositions (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

4. Personnel

5. Finances

5.1. Office de tourisme : présentation et approbation du CA 2015

Le président diffuse un diaporama afin de reprendre les chiffres du CA 2015 avec l'assemblée.

Le président rappelle qu'il convient d'approuver le compte de gestion et le Compte Administratif 2015 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude.

Le président présente le Compte de Gestion 2015 du budget principal de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude qui fait état des résultats d'exécution suivants :

	Résultats à la clôture (exercice précédent)	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture (exercice 2015)
Total	25 180.10 €	8 546.75 €	33 726.85 €

Le président présente le Compte Administratif 2015 du budget principal de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude qui fait état des résultats d'exécution suivants :



**COMPTE ADMINISTRATIF 2015
RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

		BP 2015	BP + DM 2015	CA 2015
Chap/art				
013	Atténuations de charges	3 000,00 €	3 000,00 €	4 240,12 €
70	Ventes prod. fab., prest serv., marc.	98 700,00 €	98 700,00 €	86 654,12 €
74	Subventions d'exploitation	238 000,00 €	266 914,00 €	273 664,00 €
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	70 000,00 €	58 528,53 €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		409 700,00 €	438 614,00 €	423 086,77 €
TOTAL = RECETTES DES RECETTES REELLES		409 700,00 €	438 614,00 €	423 086,77 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		409 700,00 €	438 614,00 €	423 086,77 €

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

		BP 2015	BP + DM 2015	CA 2015
Chap/art				
011	Charges à caractère général	116 200,00 €	143 200,00 €	135 605,19 €
012	Charges pers. et frais assimilés	293 000,00 €	274 400,00 €	258 242,83 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	500,00 €	500,00 €	178,00 €
TOTAL = dépenses de gestion des services (011 + 012 + 014 + 65)		409 700,00 €	418 100,00 €	394 026,02 €
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	20 514,00 €	20 514,00 €
68	Dotations aux amortissements			
69	Impôts sur bénéfices et assimilés			
022	Dépenses imprévues Fonct.			
TOTAL		409 700,00 €	438 614,00 €	414 540,02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015				8 546,75 €
Pour mémoire (REPORT 2014)			25 180,10 €	
SOLDE D'EXECUTION				33 726,85 €

Le Compte de Gestion 2015 et le Compte Administratif 2015 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude ont été adoptés à l'unanimité lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude du lundi 7 mars 2016.

Le président met au vote le présent compte de gestion puis le compte administratif de l'Office du Tourisme 2015 (résultat des votes : 54 pour - 0 contre - 0 abstention)



5.2. Office de tourisme : présentation et approbation du budget 2016

Le président rappelle que la communauté de communes a délégués à l'EPIC toutes ces différentes missions et qu'à ce titre il appartient au conseil communautaire d'approuver le Budget Prévisionnel 2016 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude présenté ci-après :

BUDGET PREVISIONNEL 2016 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2016
Chap/art		
011	Charges à caractère général	175 850,00 €
012	Charges pers. et frais assimilés	287 400,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	500,00 €
TOTAL = dépenses de gestion des services (011 + 012 + 014 + 65)		463 750,00 €
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	-
68	Dotations aux amortissements	
69	Impôts sur bénéfices et assimilés	
022	Dépenses imprévues Fonct.	13 376,85 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		477 126,85 €
023	Virement à la section d'investis.	
042	Opérations d'ordre entre section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		477 126,85 €

BUDGET PREVISIONNEL 2016 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2016
Chap/art		
002	Résultat reporté	33 726,85 €
013	Atténuations de charges	3 000,00 €
70	Ventes prod. fab., prest serv., marc.	132 400,00 €
74	Subventions d'exploitation	238 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		477 126,85 €
TOTAL = RECETTES DES RECETTES REELLES		477 126,85 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		477 126,85 €

Le président rappelle que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude s'engage par ailleurs à intégrer les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous dans son budget 2016 pour le compte de l'OT Haut-Jura Saint-Claude qui ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un budget d'investissement propre.

BUDGET PREVISIONNEL 2016

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CC HJSC pour OT

Achats études, prest.serv.	15 500
Lignes des Hirondelles	1 500
Achats matériel équipement	10 700
TOTAL	27 700

Le Budget Prévisionnel 2016 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude a été adopté à l'unanimité lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude du lundi 7 mars 2016.

Le président propose d'approuver le présent budget et de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

5.3. Taxes locales : adoption des taux

Le président propose conformément au débat d'orientation budgétaire de maintenir l'ensemble des taux actuellement en vigueur sur notre territoire à savoir :

Pour les taux de fiscalité ménage

* TH = Taxe d'Habitation 12,17 %

* TFB = Taxe Foncière Bâtie 3,38 %

* TFNB = Taxe Foncière Non Bâtie 6,77 %

Pour la contribution foncière des entreprises (CFE)

* taux à 22,02 %

Dans ces conditions, les produits attendus en 2016 sont les suivants :

- TH = Taxe d'Habitation : 2 633 831,40 €

- TFB = Taxe Foncière Bâtie : 775 541,00 €

- TFNB = Taxe Foncière Non Bâtie : 58 039,21 €

- CFE : 1 872 140,40 €

Jean-Louis Millet indique qu'il aimerait que la communauté de communes dépasse le discours pour passer à l'acte dans le cadre de l'aide aux entreprises en baissant la CFE de 22% à 20% malgré la perte de recette occasionnée par cette baisse. Il précise que la baisse de recette globale du budget serait de 0.8%.

Raphael Perrin rappelle à Jean-Louis Millet que cette proposition aurait eu toute sa place dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Il lui rappelle les difficultés pointées lors de ce débat en matière de recettes de fonctionnement de l'intercommunalité et lui propose que cette question soit à nouveau abordée l'an prochain.

Le président propose à l'assemblée de valider cette proposition de maintien des taux pour 2016 et de signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

5.4. TEOM 2015 : fixation du taux

Le président propose de reconduire pour 2016 le taux de 11.09 % pour la taxe des ordures ménagères ce qui fixe le produit attendu à 2 048 461.07 €. Il précise que ce taux sera appliqué sur tout le territoire de l'ancienne communauté de communes des Hautes Combes.

Le président propose au conseil communautaire de valider cette proposition et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)



5.5. Budgets primitifs 2016 : présentation et adoption du budget principal, des budgets annexes et demandes de financements associés

Les budgets sont des actes fondamentaux pour notre collectivité, le président propose à l'appui d'un diaporama de compléter la note explicative transmises à l'ensemble des conseillers communautaires afin de donner toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension de nos budgets.

Le président rappelle que pour 2016, conformément au DOB du 24 Février 2016, il est nécessaire de poursuivre la baisse de notre dépense publique locale et l'optimisation de nos ressources sans quoi nous serons dans l'obligation d'utiliser le levier fiscal.

Cette politique permettra d'améliorer les ratios de la Communauté de Communes et ceci avec l'aide de vous tous et dans l'intérêt de toutes les communes.

Le budget primitif est comme son nom l'indique prévisionnel donc toutes les sommes inscrites ne seront pas obligatoirement dépensées. Il faut cependant noter que les marges de manœuvre sont étroites.

Le président indique que pour la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, il existe 11 budgets, le budget principal, le budget activités économiques, le budget zone de Chambouille, le budget SPANC, le budget ADS, le budget lotissement Les Orchidées », le budget lotissement Fontaine Benoit, le budget maisons de santé, le budget lotissement Le Montceau, le budget lotissement En Poset et le budget spécial à régie à autonomie financière pour l'atelier des savoir-faire. Il précise que le budget ADS est un nouveau budget.

Le volume total de ces 11 budgets, fonctionnement + investissement est de : 29 719 658,82 € et se décompose comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Volume Budgétaire I+F
Budget Principal	14 965 708,43 €	7 341 709,40 €	22 307 417,83 €
Activités économiques	630 538,47 €	680 580,43 €	1 311 118,90 €
Zone de Chambouille	621 305,08 €	417 609,56 €	1 038 914,64 €
SPANC	144 959,38 €	4 501,19 €	149 460,57 €
ADS	57 177,00 €	- €	57 177,00 €
Maisons de santé	33 200,00 €	1 494 013,51 €	1 527 213,51 €
Les Orchidées	158 097,00 €	538 196,00 €	696 293,00 €
Fontaine Benoit	85 575,73 €	127 978,88 €	213 554,61 €
Le Monceau	315 744,80 €	350 089,60 €	665 834,40 €
En Poset	460 000,00 €	450 000,00 €	910 000,00 €
ASF	318 630,59 €	524 043,77 €	842 674,36 €
Total	17 790 936,48 €	11 928 722,34 €	29 719 658,82 €

Le président précise que pour le budget général 2016, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 9 332 349,83 € et 3 823 275,01 € pour le budget activités économiques soit un total de 13 155 624,84 €.

M. Perrin rappelle pour mémoire, qu'en 2015, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. Il nous faut cependant maintenir et renforcer notre effort si nous voulons être à même de supporter les baisses de dotations qui nous sont imputées et notamment en matière de contribution au redressement de la dette publique.

5-5-1 Budget principal :

Le président indique que le budget général s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 14 965 708,43 €. Soit une baisse de -749 682,16 € par rapport au budget primitif 2015 ce qui représente une baisse de 4,77%.

Le budget général s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 7 341 709,40 €.

Il précise qu'en recettes figurent un emprunt de 650 000 €, dont 400 000 € de report pour l'année 2015 et un virement de la section de fonctionnement de 2 040 485,17 €.

Les subventions des différents programmes sont à hauteur de 2 362 925,53 € et l'amortissement des biens pour 680 000 €.

5-5-1-1 Les dépenses de fonctionnement :

Le président donne des explications sur les charges de fonctionnement du budget principal à l'appui de graphique sur les années 2014-2015-2016 chapitre par chapitre.

Le président indique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 965 708,43 € dont 2 040 485,17 € de virement à la section d'investissement et 680 000 € d'amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par chapitre de la manière suivante :

article	libelles	BP 2016	%
chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 091 200,00 €	7,29%
chap. 012	FRAIS DE PERSONNEL	2 607 368,00 €	17,42%
chap. 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 404 440,00 €	29,43%
chap. 65	AUTRES CHARGES COURANTES	3 716 215,26 €	24,83%
chap. 66	CHARGES FINANCIERES	322 000,00 €	2,15%
chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00 €	0,03%
chap. 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	680 000,00 €	4,54%
chap. 022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	0,67%
chap. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 040 485,17 €	13,63%
	TOTAL DEPENSES	14 965 708,43 €	

Un comparatif du BP 2015 et du BP 2016 permet de conforter la baisse des dépenses de fonctionnement. On notera sur ce point une baisse globale de 4,77 % des dépenses de fonctionnement.

article	libelles	BP + DM 2015	BP 2016	Ecart BP 2016/BP 2015	Ecart BP 2016/BP 2015 en %
chap. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 177 453,00 €	1 091 200,00 €	-86 253,00 €	-7,33%
chap. 012	FRAIS DE PERSONNEL	2 798 621,00 €	2 607 368,00 €	-191 253,00 €	-6,83%
chap. 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 366 100,00 €	4 404 440,00 €	38 340,00 €	0,88%
chap. 65	AUTRES CHARGES COURANTES	3 724 000,00 €	3 716 215,26 €	-7 784,74 €	-0,21%
chap. 66	CHARGES FINANCIERES	451 000,00 €	322 000,00 €	-129 000,00 €	-28,60%
chap. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €	33,33%
chap. 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 154 109,59 €	680 000,00 €	-474 109,59 €	-41,08%
chap. 022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	388 900,00 €	100 000,00 €	-288 900,00 €	-74,29%
chap. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 652 207,00 €	2 040 485,17 €	388 278,17 €	23,50%
	TOTAL DEPENSES	15 715 390,59 €	14 965 708,43 €	-749 682,16 €	-4,77%

Il rappelle qu'au chapitre 11, la principale dépense est de 225 000 € pour le chapitre 611 contrat de prestation de service.

Le président fait le constat d'une baisse de 7.33% entre BP 2015 et BP 2016 et une baisse de 19.4% entre BP 2016 et BP 2014.

Le président détaille le chapitre 011 « charges à caractère général » représente 7,29% des dépenses de fonctionnement regroupe les dépenses générales de fonctionnement comme l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant mais intègre également tous les frais liés aux expositions temporaires et à la programmation culturelle du musée de l'Abbaye, ainsi que les frais spécifiques liés au fonctionnement de la médiathèque tels les abonnements et ce toutes antennes confondues et enfin ce chapitre tient compte de la programmation du conservatoire de musique. Les charges à caractère général s'élève à 1 091 200.00 €.

Par rapport au BP 2015, ce chapitre est en baisse de 7,33%. Notre effort d'optimisation sur ce chapitre est à poursuivre.

Les frais de personnel pour un montant de 2 607 368 € baissent de 6.83 % par rapport à 2015 et de 11 % par rapport à 2014 et représente 17.42 % des dépenses de fonctionnement.

Concernant le chapitre 012 « Frais de Personnel » représente 17,42 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en baisse de -6,83% par rapport au compte administratif 2014. Les charges de personnel relatives au SPANC ou à l'ADS sont réparties sur les budgets correspondants. Au 31/12/2015 le personnel représente 60.75 équivalent temps plein sur le budget général. Les frais de personnel (salaires+ charges) sont évalués à 2 607 368.00 €.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » regroupe essentiellement l'attribution de compensation pour un montant de 4 304 624.00 et représente 29,43 % des dépenses de fonctionnement.

Le président détaille ensuite le chapitre 65 « autres charges courantes » représentant 24.83 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de 3 716 215.26 € réparti principalement entre les élus (131 715.26 €), le SDIS (940 000 €), le SICTOM (1 839 400 €), le SMAAHJ (128 000 €), le Pays (27 600 €), l'Office du tourisme (250 000 €) et l'ASF (187 500 €). Il rappelle les contributions prévues au titre des différents budgets :

- La participation au budget des affaires économiques est prévue à concurrence de 190 000 €.
- La participation au budget spécial de l'atelier des savoir-faire est à hauteur de 187 500 €.
- La subvention à l'EPIC-tourisme est évaluée à 250 000 €, 230 000 € pour le fonctionnement et 20 000 € au titre des animations du territoire.

Ce chapitre est en baisse de 0.21% par rapport à 2015.

Le président indique que le chapitre 66 « charges financières » représente 2.15 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de 322 000 €. Ce chapitre correspond aux intérêts des emprunts contractés. Il représente une baisse de 28,60 % par rapport au CA 2014.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » représente 0.03 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de 4 000 €. Ce chapitre est marginal et tout à fait comme son nom l'indique exceptionnel.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » représente 4.54 % des dépenses de fonctionnement soit 680 000 €.

Cette dépense obligatoire correspond aux amortissements des biens qui servent à financer les dépenses d'investissement. Il représente une baisse de 41,08 % par rapport au CA 2015.

Le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour 100 000 € représente 0,67 % des dépenses de fonctionnement.

Enfin, il précise que le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 2 040 485,17 € soit 13,63%.

5-5-1-2 Les recettes de fonctionnement

Le président rappelle aux conseillers que les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 14 965 708.43 € dont un résultat de fonctionnement reporté de 2 247 916.43 €.

Les recettes de fonctionnement sont réparties par chapitre de la manière suivante :

libelles	BP 2016	% Recettes
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 247 916,43 €	15,02%
ATTENUATIONS DE CHARGES	47 000,00 €	0,31%
PRODUITS DOMANIAUX ET RECETTES TARIFAIRES	383 831,00 €	2,56%
IMPOTS ET TAXES	9 092 661,00 €	60,76%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 734 300,00 €	18,27%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 000,00 €	0,47%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT - SECTIONS	390 000,00 €	2,61%
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES	14 965 708,43 €	100,00%

Le président explicite chacun des chapitres et en donne justifications. Le chapitre 73 impôts et taxe représente 60.76 % des recettes, les dotations et participations 18.27 % des recettes et le résultat de fonctionnement reporté 15.02 %.

Un comparatif du BP 2015 et du BP 2016 permet de mettre en évidence une baisse de 4,77 % des recettes de fonctionnement. Cette baisse a été prise en compte dans l'élaboration du présent budget.

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » représente 12,38 % des recettes de fonctionnement.

Il représente l'excédent constaté au compte administratif 2015, après affectation des résultats.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » représente 0.31 %. Ce chapitre retrace le remboursement des frais de personnel lorsque le personnel est en arrêt maladie. Ce chapitre est en augmentation car il intègre également les remboursements 2015 perçus en début d'année.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » représente 2,56 % des recettes de fonctionnement.

Dans ce chapitre, on retrouve les recettes du conservatoire, du musée, des médiathèques, du ski nordique, le remboursement des charges du Tomachon et également la participation des communes pour l'instruction des permis de construire au titre 2015.

Il représente une diminution de 33,14 % par rapport au BP 2015. Ceci s'explique entre autre par la disparition de la REOM sur cette ligne en matière de recettes et ce à hauteur d'environ 200 000 euros.

Dans ce chapitre, on trouve essentiellement les impôts des ménages et CFE pour 5 300 000 €, des entreprises (CVAE) pour 995 000 €, ainsi que la CFE, la TASCOT, les IFER, la DCRTP, le FNGIR, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Par rapport au CA 2015, nous pouvons noter une augmentation de 1,66% qui est à imputer au basculement de la REOM en TEOM.

Le chapitre 74 « dotations et participations » représente 18.27 % des recettes de fonctionnement. Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'état.

Il est à noter la très forte baisse de notre dotation d'intercommunalité. Pour mémoire elle était de 738 725 euros en 2011. La dotation de compensation est quant à elle évaluée à 1 800 000 €. Elle n'est pas notifiée à l'heure actuelle.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » représente 0.47 % des recettes de fonctionnement. Ce chapitre correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes. La baisse de 10,37 % par rapport au BP 2015 est imputable au fait que ce chapitre comprenait le dépôt de garantie pour NOVASSU. Par ailleurs, les loyers perçus sont quant à eux estimés à la hausse.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » représente 2,61% des recettes de fonctionnement. Il correspond à l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

Le président demande si quelqu'un souhaite intervenir. Sans question, il propose de poursuivre pour les dépenses d'investissement.

5-5-1-3 Les dépenses d'investissement :

Le président indique que les dépenses d'investissement sont évaluées à 7 341 709,40 €.

Les dépenses réelles se répartissent par le remboursement d'emprunt pour 930 000 €, les immobilisations incorporelles pour 258 050 €, les immobilisations corporelles pour 1 581 736 €, les immobilisations en cours pour 2 852 000 €.

M. Perrin détaille les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours.

Il rappelle les objectifs poursuivis en matière d'investissement :

- Terminer l'aménagement des gorges de l'abîme
- Finaliser la réalisation et l'installation de La médiathèque tête de réseau
- Terminer les travaux du gymnase du plateau du Lizon
- Renforcer l'attrait de nos chemins de randonnées et les sites d'activités nordiques
- Répondre à nos obligations en matière de génie civil des containers semi-enterrés
- Acquérir l'immeuble Gros, place de l'Abbaye à Saint Claude
- Engager les travaux de l'église de la Rixouse
- Continuer les études pour la piscine couverte
- Et enfin répondre aux besoins de rénovation de divers bâtiments

Le remboursement du capital des emprunts s'élève en 2016 à 930 000 €, outre les opérations d'ordre comme les amortissements.

5-5 1-4 Les recettes d'investissement :

Le président donne des précisions quant aux recettes d'investissement avec un emprunt de 650 000 €, dont 400 000 € de l'année 2015 et un virement de la section de fonctionnement de 2 040 485.17 € ; le FCTVA à hauteur de 1 000 000 € et les produits de cession pour 175 000 €.

Les subventions des différents programmes sont à hauteur de 2 362 925.53 € et l'amortissement des biens pour 680 000 €.

Le président propose un investissement global équilibré à 7 341 709.40 €.

Le président sollicite à nouveau l'assemblée et propose de passer à l'examen des budgets annexes.

5-5-2 Budget activités économiques :

Ce budget concerne essentiellement nos activités économiques hors lotissement.

5-5-2-1 Section de fonctionnement dépenses :

Le président fait part de la répartition des dépenses de fonctionnement pour un total de 630 538.47 € en équilibre avec les recettes de fonctionnement.

Les dépenses courantes destinées aux bâtiments à vocation économique sont inscrites

Il est également prévu d'épauler les commerçants du bassin San-Claudien dans les restructurations qu'ils souhaitent mettre en œuvre avec notamment la création d'une plateforme de commerce en ligne. A cet effet, une somme de 40 000 € a été provisionnée.

Le président précise par ailleurs que la taxe foncière de l'ensemble de nos bâtiments s'élève à 65 000 €.

L'intérêt des emprunts s'élève en 2016 à 109 762,55 €.

5-5-2-2 Section de fonctionnement recettes :

Il est indiqué que le revenu des loyers est évalué à 171 000 €.

Pour mémoire le loyer de la société ACCEO permettra de couvrir le remboursement des annuités et la 10^{ème} année, ACCEO reversera un capital de 410 544.10 €. Le loyer annuel de la société ACCEO est de 61 000 euros.

Il est prévu une participation du budget général de 190 000 €.

5-5-2-3 Section d'investissement dépenses :

Le président reprend les principales dépenses dont le solde travaux pour ACCEO à hauteur de 115 000 € et une étude des besoins en termes d'unités à vocation industrielles et commerciales pour 30 000 €.

5-5-2-4 Section d'investissement recettes :

Le président indique que les principales recettes sont les subventions attendues pour le projet TADEO (146 759 €) et le solde d'emprunt non réalisé en 2015 pour 82 227 €.

Le président propose un budget équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à 680 580.43 € et une balance générale équilibrée à 1 311 118.90 €

Il rappelle la balance budgétaire de ce budget activités économiques.

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	630 538.47 €
Dépenses d'investissement	680 580.43 €
TOTAL DES DEPENSES	1 311 118.90 €
Recettes de fonctionnement	630 538.47 €
Recettes d'investissement	680 580.43 €
TOTAL DES RECETTES	1 311 118.90 €

Le président sollicite l'assemblée, sans question de sa part, il propose de passer à l'examen du budget annexe maisons de santé.

5-5-3 Budget annexe maisons de santé :

Le président indique un budget équilibré en section de fonctionnement à 33 200 € et en section investissement de 1 494 013.51 €

La dépense d'investissement est évaluée 1 494 013,51 €.

Il précise que ce budget concerne la maison de santé de Saint-Lupicin, les études liées à la maison de santé de Saint Claude et une première tranche de travaux pour cette dernière afin de permettre de



respecter le calendrier que nous nous sommes fixés. Il comporte également l'acquisition du plateau de la CCI sur le pôle Tomachon et les travaux permettant l'installation de la clinique de l'œil.

Les recettes d'investissement se répartissent en subventions d'investissement pour 559 790.32 € et emprunts et dettes associés pour 934 223.19 €

La balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	33 200.00 €
Dépenses d'investissement	1 494 013.51 €
TOTAL DES DEPENSES	1 527 213.51 €
Recettes de fonctionnement	33 200.00 €
Recettes d'investissement	1 494 013.51 €
TOTAL DES RECETTES	1 527 213.51 €

Françoise Robert s'interroge sur les travaux engagés sur le projet de la clinique de l'œil.

Raphaël Perrin lui précise qu'il y a une reprise au niveau de l'électricité, des travaux de cloisonnement dans le cadre de la redistribution des locaux afin de louer des locaux réaménagés et fonctionnels.

Le président précise que conformément à notre délibération de septembre le loyer de la clinique de l'œil tient compte des travaux sollicités. Il propose de poursuivre par le budget annexe SPANC.

5-5-4 Budget annexe : SPANC

5-5-4-1 Section de fonctionnement :

Raphaël Perrin indique que la principale dépense, est le salaire du technicien et une provision de contrat de prestation de service pour répondre à notre charge de travail. Une dépense et une recette à hauteur de 90 000 euros sont inscrites et correspondent à nos engagements avec l'agence de l'eau en matière de subventions aux particuliers.

Les principales recettes de fonctionnement sont les prestations de services et les redevances d'assainissements.

La section s'équilibre à 144 959.38 €.

5-5-4-2 Section d'investissement

M. Perrin précise qu'en investissement, il est prévu l'achat de matériel pour le montant de l'amortissement des biens c'est-à-dire 4 501,19 €.

Le budget SPANC s'équilibre ainsi à 149 460.57 €.

La balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	144 959.38 €
Dépenses d'investissement	4 501.19 €
TOTAL DES DEPENSES	149 460.57 €
Recettes de fonctionnement	144 959.38 €
Recettes d'investissement	4 501.19 €
TOTAL DES RECETTES	149 460.57 €



5-5-5 Budget ADS

Le président rappelle que les dépenses de fonctionnement et d'investissement supportées par le budget général en 2015 en l'absence de budget annexe seront imputées en 2016 en recettes au budget général en ce début d'année.

Ce budget s'équilibre à 57 177 €.

La balance se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	57 177.00 €
Dépenses d'investissement	
TOTAL DES DEPENSES	57 177.00 €
Recettes de fonctionnement	57 177.00 €
Recettes d'investissement	
TOTAL DES RECETTES	57 177.00 €

5-5-6 Budget annexe « Zone de Chambouille »

Raphaël Perrin précise que ce budget est consacré à l'extension de la zone de Chambouille et que différents porteurs souhaitent s'installer sur cette zone. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 621 305.08 € et en fonctionnement à 417 609.56 €.

La balance générale de ce budget se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	621 305.08 €
Dépenses d'investissement	417 609.56 €
TOTAL DES DEPENSES	1 038 914.64 €
Recettes de fonctionnement	621 305.08 €
Recettes d'investissement	417 609.56 €
TOTAL DES RECETTES	1 038 914.64 €

5-5-7 Budget annexe « Lotissement les orchidées » :

Concernant les Orchidées, le président rappelle qu'il y a un transfert de l'actif du budget général pour un montant de 70 720 €, ce budget s'équilibre en fonctionnement à 158 097 € et en investissement à 538 196 €.

Il rappelle qu'il reste à vendre les parcelles 1, 2, 5 et 6 d'une superficie totale de 4 349 m² au prix de 27 € HT le m² soit pour un total de 117 423 €. Il est rappelé qu'aucune écriture de stocks n'a été réalisée sur ce budget.

Ce budget comporte le transfert des biens restant dans l'actif du budget général vers ce budget.

La balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	158 097.00€
Dépenses d'investissement	538 196.00 €
TOTAL DES DEPENSES	696 293.00 €
Recettes de fonctionnement	158 097.00€
Recettes d'investissement	538 196.00 €
TOTAL DES RECETTES	696 293.00 €



5-5-8 Budget annexe « Lotissement Fontaine Benoit »

Le président indique qu'il reste à vendre la parcelle n°14 pour une superficie de 2 740 m², soit un montant de 140 316.16 €.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 85 575 € et en investissement à hauteur de 127 978.88 €

La balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	85 575.73 €
Dépenses d'investissement	127 978.88 €
TOTAL DES DEPENSES	213 554.61 €
Recettes de fonctionnement	85 575.73 €
Recettes d'investissement	127 978.88 €
TOTAL DES RECETTES	213 554.61 €

A terme, ce budget devrait s'équilibrer.

5-5-9 Budget annexe lotissement le Monceau à Villard-Saint-Sauveur :

Le président rappelle que ce budget comporte le transfert des biens restant dans l'actif du budget général vers ce budget et les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ce lotissement pour 320 000 €, ce budget s'équilibre en fonctionnement à 315 744.80 € et à en investissement à 350 089.60 €.

La balance se présente de la façon suivante :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	315 744.80 €
Dépenses d'investissement	350 089.60 €
TOTAL DES DEPENSES	665 834.40 €
Recettes de fonctionnement	315 744.80 €
Recettes d'investissement	350 089.60 €
TOTAL DES RECETTES	665 834.40 €

5-5-10 Budget annexe lotissement en Poset à Chassal :

Raphaël Perrin indique que ce budget comporte le transfert des biens restant dans l'actif du budget général vers ce budget et les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ce lotissement pour 228 400 €, ce budget s'équilibre en fonctionnement à 460 000 € et en investissement à 450 000 €.

La balance se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	460 000.00 €
Dépenses d'investissement	450 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES	910 000.00 €
Recettes de fonctionnement	460 000.00 €
Recettes d'investissement	450 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	910 000.00 €

Jean-Louis Millet remarque que l'ensemble des budgets des lotissements représente 1 million et demi d'euros soit 12 % du budget, et qu'il est nécessaire de solder sans trop tarder ces budgets. Il rappelle pour mémoire que Fontaine Benoit est en cours depuis plus de 15 ans. Le Monceau est également en projet depuis longtemps.

Pour lui, le lotissement des Orchidées est une histoire compliquée avec toutefois un projet innovant sur le plan thermique. Il rappelle que ces lotissements avaient été initiés en totale confiance avec le besoin exprimé par les maires. Le constat peut aujourd'hui être fait de l'inadéquation entre l'offre et la demande. Il espère que nous ne sommes pas dans le même cas pour les 2 lotissements initiés cette année.

Francis Lahaut rappelle que la communauté de communes a hérité de ces lotissements des anciennes communautés de communes et notamment Val de Bienne seule à disposer de cette compétence. Il rappelle que le lotissement des Orchidées a été initié sous la présidence de Jean-Louis Millet.

Philippe Passot fait remarquer qu'il est nécessaire que la communauté de commune aide les communes dans le cadre de lotissement mais qu'il ne paraît pas raisonnable que la communauté de communes en supporte tous les frais financiers. Il ajoute qu'à son avis les lotissements portés par la communauté de communes entrent en concurrence avec les lotissements portés par les communes elles-mêmes. Il rappelle qu'il s'était opposé au moment de la fusion à cette prise de compétence.

Jean-François Demarchi indique que seule une parcelle reste en vente sur Fontaine Benoit.

Daniel Monneret indique qu'il a davantage de demandeurs que de parcelles disponibles sur le lotissement le Monceau.

Francis Lahaut rappelle que la question de la compétence n'est pas celle qui doit être débattue. Le choix a été fait en 2011 au moment de la fusion.

Jean-François Demarchi, en qualité de maire de Molinges, indique qu'une seule parcelle reste à vendre sur Fontaine Benoit. Elle devait être l'objet d'une construction dans le cadre de l'OPH. Cette construction étant abandonnée à l'heure actuelle, il convient de lui trouver un autre acquéreur. Il pense, pour sa part, que le lotissement proposé à Chassal répond à de vraies attentes dans la vallée.

Après avoir rappelé l'objectif d'achever les engagements des mandatures précédentes, Raphaël Perrin propose de clore le débat, nous pourrions ainsi disposer de marges de manœuvres quant à la mise en œuvre de nouveaux projets quand ces projets seront terminés.

5.6. Budget primitif de l'ASF 2016 : présentation et adoption

Le président précise qu'il convient de rappeler que l'atelier des savoir-faire est placé sous forme de régie à autonomie financière. Il ne dispose cependant pas de personnalité morale. Il appartient donc au conseil communautaire d'approuver son budget.

Le conseil d'exploitation de l'ASF a examiné la proposition du budget primitif 2016 en date du 23 mars 2016.

Le président donne la répartition des dépenses de fonctionnement pour 318 630.59 €. Les charges à caractère général représentent 133 200 € et les frais de personnel 132 650 €.

Le président indique que les recettes de fonctionnement sont composées des subventions de la Région pour 7 840.00 €, des subventions de l'Etat pour 11 840 € et de la subvention de la chambre des métiers pour 14 600.00 €, la participation du budget principal pour équilibrer le budget de l'atelier des savoir-faire est prévue à hauteur de 187 500 €.

Les ventes de produits et des entrées sont évaluées à 83 188.99 €.

Pour la section d'investissement, le président indique qu'il est prévu des achats de matériel. La création de deux ateliers au rez-de-chaussée est prévue pour un montant de 484 000 €.

La balance du budget de l'atelier spécial de l'atelier des savoir-faire se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de fonctionnement	318 630.59 €
Dépenses d'investissement	524 043.77 €
TOTAL DES DEPENSES	842 674.36 €
Recettes de fonctionnement	318 630.59 €
Recettes d'investissement	524 043.77 €
TOTAL DES RECETTES	842 674.36 €

Avant de passer à l'approbation des budgets, le président rappelle à l'assemblée la balance globale des 11 budgets représentant 29 719 658.82 € répartis entre fonctionnement et investissement.

L'ensemble des budgets étant évoqué, le président demande à l'assemblée si celle-ci souhaite un vote dissocié par budget ou un vote groupé pour l'ensemble des budgets.

A la demande du maire de Saint-Claude, le président soumet au vote les budgets de manière dissociée.

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le budget général (résultat des votes : 37 pour – 0 contre – 17 abstentions)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget activités économiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget activités économiques (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe maisons de santé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe maisons de santé (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe SPANC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe SPANC (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe ADS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe ADS (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe Zone de Chambouille.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe Zone de Chambouille (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe Lotissement les Orchidées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement les Orchidées (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe Lotissement Fontaine Benoit.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement Fontaine Benoit (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe Lotissement le Monceau.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement le Monceau (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget annexe Lotissement En Poset.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement en Poset (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention)

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée le budget de l'ASF.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le budget de l'ASF (résultat des votes : 37 pour – 0 contre – 17 abstentions)

5.7. OPH : garantie d'emprunt – construction de 7 logements sur Lavans les Saint-Claude

Le président fait part de la demande de l'OPH de Saint-Claude pour une garantie d'emprunt d'un montant de 104 169 €, garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt

En effet, l'OPH de Saint-Claude a souscrit un emprunt de 104 169 € auprès de la Caisse des dépôts afin de financer des travaux pour 7 logements sur la commune de Lavans les Saint-Claude.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	104 169.00 €
Caractéristiques	PAM
Durée total du prêt	40 ans
Périodicité des échéances	annuelles
Index	Livret A
Marge fixe sur index	-0.2%
Taux d'intérêt	0.55 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	SR
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention) la proposition de garantir à 100% le prêt de 104 169.00 € à l'OPH et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Economie

7. Aménagement du territoire / Logement / Habitat

8. Environnement

9. Patrimoine / Bâtiments

10. Tourisme

10.1. Point information Lajoux

Le président rappelle que le bâtiment qui accueillait la poste et le siège de l'ex-communauté de commune des Hautes Combes est actuellement loué par l'Office de tourisme pour la prise en charge de l'accueil et du point poste.

Considérant le coût de location et les charges énergétiques, la commune de Lajoux, propriétaire du bâtiment a candidaté et obtenu des financements dans le cadre des TEPCV pour un projet de réhabilitation. Ce programme de réhabilitation a pour objectif de trouver un usage aux surfaces non utilisées à ce jour. Cet espace serait consacré à des logements locatifs.

Pour solliciter des compléments de financement auprès d'EFFILOGIS avant fin avril, il est nécessaire d'avoir engagé une consultation d'architectes.

La Communauté de Communes et l'office du tourisme souhaitent être associés étroitement à ce projet pour :

- définir les besoins et attentes pour la partie tourisme et agence postale,
- valider les études
- participer au montage financier de l'opération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 0 abstention) décide d'autoriser le Président de CCHJSC, la Présidente de l'office du tourisme et les services à participer au choix de la maîtrise d'œuvre et d'étudier la question d'une co-maitrise d'ouvrage sur ce projet afin d'optimiser les financements.

M. Rubat du Merac indique qu'une fois les travaux terminés, la communauté de communes n'aura plus de frais sur ce bâtiment.

11. Sport et associations

12. Culture

13. SPANC / Développement durable

14. ADS

15. Communications et questions diverses

Monsieur le maire de Lajoux précise que l'intervention des pompiers volontaires lors des manifestations communales sera désormais payante. Une contribution pour l'immobilisation du matériel est demandée, il considère cela dommageable pour les associations qui œuvrent pour les animations du territoire.

Raphaël Perrin rappelle les règles de transmission des questions diverses et précise que celle-ci ne peuvent faire l'objet d'un vote. Il propose toutefois, suite la demande de Mr Rubat du Merac, d'intervenir sur la mise à disposition des pompiers volontaires lors des manifestations si personne ne s'y oppose.

Par ailleurs, M. le Maire de Lajoux rappelle la forte participation de l'intercommunalité au fonctionnement du SDIS. Il souhaiterait qu'une délibération ou motion puisse être prise au prochain conseil pour interpellier le SDIS et le conseil départemental sur ce point.

Le président valide cette proposition qui fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil.



Christophe Masson interroge le président sur la présence de M. Boisson lors de son contrôle de fosse puisque la communauté de communes a recruté Mme Bavoux.

M. Jean-Louis David répond que M. Boisson effectue encore quelques tâches pour la communauté de communes, laissant ainsi le temps nécessaire à Mme Bavoux de traiter l'administratif de son poste avant de pouvoir être à temps plein sur le terrain.

Raphaël Perrin rappelle que ce week-end se tiendra les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) à l'Atelier des Savoir-Faire et que l'inauguration est programmée samedi à 11h. Il invite tous les conseillers à prendre le temps d'une visite à Ravilloles ce week-end.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée la séance est levée à 20h50.

-----ooOoo-----

Frédéric Ollitrault
Secrétaire

Raphaël Perrin
Président

Fait à Saint-Claude,
Le 06 avril 2016

Jean Daniel Maire
Secrétaire

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.